



Licenciement pour faute grave abusif ?

Par **maxell**, le **05/07/2012 à 17:07**

Bonjour,rnrnJ'ai été licenciée en 2008 pour faute grave. J'ai travaillé pour cet ex-employeur de janvier 2004 à septembre 2008, soit 4 ans 1/2, et n'ai jamais passé de visite médicale.rnEn discutant de ce licenciement récemment avec des amis, ces derniers m'ont indiqué que de ce fait mon licenciement était abusif et que je pouvais saisir le Conseil de Prud'hommes pour obtenir des dommages et intérêts.rnJe voudrais savoir si, à ce jour (5 juillet 2012), il n'est pas trop tard pour saisir le Conseil ?rnMerci de votre aide.rnCordialement

Par **DSO**, le **05/07/2012 à 19:27**

Bonjour,rnrnVous avez 5 ans pour contester votre licenciement, mais le fait de ne pas avoir passé de visite médicale n'a aucune incidence sur le motif d'un licenciement disciplinaire.rnrnCordialement,rnDSO

Par **maxell**, le **05/07/2012 à 20:07**

Merci de votre réponse.rnJe n'ai pas l'intention de contester quoi que ce soit concernant le motif du licenciement, même si je le trouve abusif, mais simplement pointer du doigt le manquement à la visite médicale obligatoire pendant 4 ans 1/2 en demandant les dommages et intérêts s'y rapportant, car trop facile d'employer quelqu'un sans savoir s'il va bien...rnCordialement

Par **DSO**, le **06/07/2012** à **09:23**

Bonjour,rnrnD'un strict point de vue juridique, vous avez le droit de saisir le Conseil de Prud'hommes pour contester l'absence de visite médicale d'embauche et de visite périodique.rnrnCordialement,rnDSO

Par **maxell**, le **06/07/2012** à **09:55**

Merci de m'avoir répondu.rnJe ne vais pas attendre plus longtemps, je vais aller consulter.rnCordialement